

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

#### EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 26 mai 2025*

#### **PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josiane, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MIGNAN Brigitte, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### **ABSENTS :**

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- FORTIN Céline donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MEGRET Yves donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- ARTHEMISE Fabienne, CAURET Camille,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : JEGU Josianne

#### **Délibération n°2025-044**

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 6

#### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### **QUAI DES RÊVES – TARIFS AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025**

La commission Culture s'est réunie le 20 mars 2025 pour étudier les tarifs du Quai des rêves applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Il est proposé une grille tarifaire pour la location du Quai des rêves et une grille pour la billetterie avec une explication des modalités d'application pour chacune des grilles. Les tarifs du Quai des rêves sont applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les tarifs du Quai des Rêves applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2025,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.  
**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **13 JUIN 2025**

Philippe HERCOUËT  
Maire de Lamballe-Armor



*Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Hercoët'.*

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **6 JUIN 2025**

De la publication le **16 JUIN 2025**

*Handwritten signature in brown ink, appearing to be 'Lydie Michel'.*

Pour le Maire  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

## Tarif de la location et de la billetterie du quai des Rêves au 1<sup>er</sup> septembre 2025

### 1. TARIFS DE LOCATION DU QUAI DES RÊVES

Tarifs de location	Plein tarif	Tarif réduit	
		Autres structures de Lamballe-Armor	Associations et écoles de Lamballe-Armor
Forfait journée (8h)	1405 €	1 040 €	779 €
Forfait ½ journée ou soirée (4h)	906 €	666 €	500 €
Forfait salle Duncan (1/2 journée – 4h)	234 €	174 €	142 €
Agent technique	Pris en charge dans le tarif		
Agent de sécurité	Pris en charge dans le tarif		

#### MODALITÉS D'APPLICATION

##### Les tarifs des locations

- ✓ La location de Quai des rêves est accordée uniquement aux projets favorisant la pratique amateurs et/ou le développement culturel du spectacle vivant.
- ✓ Un formulaire de réservation doit être transmis selon la date indiquée sur le site internet.
- ✓ La commission culture décide des réponses à donner selon plusieurs critères : disponibilité du lieu après attribution de la salle aux événements communaux et les projets d'Éducation Artistique et Culturelle des établissements scolaires.
- ✓ Chaque location fait l'objet d'un contrat spécifique définissant le planning d'utilisation et demandant aux locataires d'être le relais du projet de Quai des rêves auprès de ses publics.
- ✓ Le règlement intérieur doit être respecté par le locataire.
- ✓ Le tarif de location comprend la mise à disposition des lieux, du matériel demandé, du personnel de sécurité et technique nécessaire à l'événement.
- ✓ En cas de détérioration du matériel, une refacturation pourra être demandée en sus du devis de location.

##### Les exonérations ou réductions

- ✓ Pour les établissements scolaires de Lamballe-Armor, dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec le Quai des rêves et ne donnant pas lieu à recettes (billetterie, vente de programmes, vente de disques...), une exonération d'une location est accordée pour une durée n'excédant pas trois demi-journées, par école et par année scolaire.
- ✓ Dans la perspective de valoriser leurs projets, L'Orchestre d'Harmonie de Lamballe et l'association Ensemble pour eux bénéficient d'une gratuité par an.

## 2. TARIFS DE LA BILLETTERIE DU QUAI DES RÊVES

CATÉGORIE DE TARIF	A	B	C	TARIF UNIQUE Quai des mômes
Plein Tarif	32 €	18 €	12 €	6 €
Tarif réduit *	24 €	12 €	8 €	
Tarif Accès-cible **	10 €	8 €	6 €	

\*Abonnés, groupes à partir de 8 personnes, familles nombreuses, CE, structures partenaires

\*\* Jeune moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux, intermittents du spectacle

VENTE EN LIGNE	TARIF
Commission - Voir Conditions générales de vente (CGV) sur le site internet <a href="https://www.quaidesreves.com">https://www.quaidesreves.com</a>	0 €

SUPER-ABONNEMENT	TARIF
Carte Super abonné valable dans les salles de spectacle du réseau des Bottes de 7 Lieux *	5 €

\*La Ville Robert à Pordic, Le Grand Pré à Langueux, Bleu Pluriel à Trégueux, Espace Victor Hugo à Ploufragan, Mosaïque à Le Mené, Horizon à Plédran

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	TARIFS
Écoles maternelles et élémentaires	4 €
Collèges et Lycées	6 €
Autres établissements spécifiques	6 €
Accompagnateurs de groupe	Exonération

BILLETTERIE EXTÉRIEURE	TARIF
Quai des rêves peut proposer la vente de billets de spectacles chez des partenaires culturels avec la prise en charge du transport	Au prix d'achat de la structure partenaire

### MODALITÉS D'APPLICATION DE CES TARIFS

Les tarifs des spectacles et offres spécifiques :

- ✓ Les billets ne sont ni repris, ni remboursés. Mais il est possible d'échanger un billet de spectacle avant son échéance contre un autre billet à un tarif équivalent ou plus sous réserve de disponibilité de places dans une même saison.
- ✓ Dans le cadre d'un partenariat, les structures de soutien à un enseignement artistique en pratique en amateur, les groupes constitués par les élèves des écoles de musique, de danse, de théâtre et d'arts plastiques de Lamballe-Armor peuvent bénéficier du tarif Accès-cible pour les spectacles.
- ✓ Les compagnies auront un nombre de places invités défini dans le contrat de cession.
- ✓ Les journalistes et correspondants de presse sont invités lorsqu'ils couvrent un spectacle.
- ✓ Tous les élèves ayant vu un spectacle sur le temps scolaire sont invités à revenir en famille sur le même spectacle en soirée. La place de l'élève est offerte et sa famille bénéficie du tarif réduit.
- ✓ Toutes les personnes bénévoles soutenant Quai des rêves dans son organisation ont leur place offerte lors de l'évènement en question.
- ✓ Des places pourront être offertes dans le cadre de jeux concours organisés par la ville.

- ✓ Des offres pourront être proposées sur un spectacle permettant d'améliorer la visibilité des événements organisés par Quai des rêves (exemple : une place offerte pour tout achat d'un abonnement, ...).
- ✓ Sur demande des écoles de Lamballe-Armor, elles pourront bénéficier pour leur fête des écoles de 2 places offertes pour 2 places achetées.